

**FONDS
AGIR
ENSEMBLE
POUR
L'INCLUSION (AGIRI)**



APPEL À PROPOSITIONS

***GUIDE D'ORIENTATION
FÉVRIER 2021***

éduquer. habiliter. changer.

Fonds Agir ensemble pour l'inclusion (AGIRI)

Partout dans le monde, de nombreuses personnes font face à des violations de leurs droits humains dues à leur orientation sexuelle, leur identité ou expression de genre et leurs caractéristiques sexuelles (OSIEGCS). Les luttes menées par les militant-e-s et mouvements ont permis de réaliser des avancées significatives pour protéger et faire respecter les droits humains des personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles, transgenres, queer, bispirituelles et intersexes (LGBTQ2I*). Or, malgré d'importants gains sur certains fronts, la reconnaissance et la protection des droits demeure inégale, particulièrement pour les personnes bispirituelles, transgenres et intersexes, ainsi que pour les femmes bissexuelles, queer et lesbiennes. Les violations des droits humains persistent — incluant la violence, la stigmatisation, les restrictions en matière de liberté d'expression et d'association et la discrimination en matière d'accès aux soins de santé, à l'éducation et à un emploi décent.

AGIRI est le fruit d'efforts considérables menés au sein de la société civile canadienne, sous la coordination du Réseau Dignité Canada, pour renforcer le soutien du Canada envers la cause des droits des personnes LGBTQ2I sur le plan international. Le lancement du **Fonds Agir ensemble pour l'inclusion (AGIRI)** marque ainsi un moment historique et hautement attendu au chapitre du financement canadien des initiatives LGBTQ2I outre-mer. Financé par **Affaires mondiales Canada** et administré par Equitas, en partenariat avec le Réseau Dignité Canada, **AGIRI vise à promouvoir le respect et la protection des droits humains des personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles, transgenres, queer, bispirituelles et intersexes (LGBTQ2I) dans les pays du Sud — particulièrement ceux qui sont admissibles à l'Aide publique au développement.** AGIRI a comme objectif de renforcer le réseau canadien d'organisations LGBTQ2I et de bâtir de la solidarité avec les organisations LGBTQ2I locales, en offrant des possibilités supplémentaires pour la mise en oeuvre des programmes dans les pays du Sud.

*Certaines limitations existent lors de l'utilisation des termes telles que lesbienne, gaie, bissexuelle, transgenre, queer, bispirituelle et intersexe (LGBTQ2I). Il existe un éventail d'orientations sexuelles, des identités ou des expressions de genre au Canada et dans le monde entier, ainsi, il existe de nombreux autres mots dans différentes langues pour décrire cette diversité, reflétant les manières culturellement et historiquement spécifiques dont les orientations sexuelles et de genre sont reconnues et exprimées. Par exemple, au Canada, le terme « bispirituelle » est utilisé par et au sein des communautés autochtones, reflétant l'histoire de certains peuples qui décrivent ceux qui s'écartent des normes de genre et franchissent les frontières de genre comme porteurs d'un esprit masculin et féminin.

Equitas et le Réseau Dignité Canada

Equitas fait progresser l'égalité, la justice sociale et le respect de la dignité humaine grâce à des programmes transformateurs en matière d'éducation aux droits humains, au Canada et partout ailleurs dans le monde. Pour réaliser sa mission, Equitas conçoit des programmes favorables à l'autonomisation des individus et des groupes faisant face à la discrimination, l'exclusion et d'autres formes de violations des droits humains, de manière à les aider à lutter contre les inégalités et la discrimination, et à prendre des mesures pour défendre et faire respecter leurs droits humains. Equitas a déjà vu des résultats significatifs grâce à l'implantation de programmes de promotion des droits des personnes LGBTQ2I. Notamment, en Haïti avec l'association Kouraj, et en Afrique de l'Est avec l'organisation UHAI EASHRI, une initiative locale pour les droits et la santé sexuelle. Equitas soutient un réseau de plus de 4000 défenseuses et défenseurs des droits humains, dont plusieurs s'identifient à la communauté LGBTQ2I.

Le Réseau Dignité Canada est un regroupement d'organisations provenant des quatre coins du Canada, tous impliqués dans l'appui aux droits humains des personnes LGBTQ2I à travers le monde. Selon le Réseau Dignité, le Canada et sa population ont un rôle à jouer pour soutenir les mouvements d'avancement des droits des personnes LGBTQ2I partout sur la planète. Dans sa perspective, toutes les personnes appartenant à la communauté LGBTQ2I devraient jouir des mêmes droits humains et du même bien-être socioéconomique que les autres.

Une approche féministe et participative

Equitas et le **Réseau Dignité Canada** reconnaissent que les systèmes de pouvoir et de privilèges font partie intégrante des processus d'octroi de subventions dans le domaine de la coopération internationale, et affirment la nécessité de remettre en cause les dynamiques coloniales à l'œuvre dans ces processus de financement. C'est pourquoi nous croyons profondément aux approches féministes et participatives qui transfèrent le pouvoir décisionnel directement aux communautés et aux personnes impliquées localement. Conformément au principe du « rien pour nous, sans nous », et compte tenu de notre engagement à considérer le processus comme étant aussi important que les résultats, AGIRI soutient que ce sont avant tout les organismes et les défenseurs pour les droits des personnes LGBTQ2I en action directement sur le terrain qui détiennent l'expertise en ce qui concerne leurs propres réalités. Ainsi, nous croyons qu'elles et ils devraient être au cœur du processus décisionnel.



Inclure une diversité de communautés LGBTQ2I du Sud à la prise de décisions en matière de financement renforce les liens de confiance et de solidarité dans les réseaux LGBTQ2I, contribuant ainsi à la vitalité des mouvements et à l'impact des actions collectives. En intégrant le leadership de partenaires des communautés LGBTQ2I dans la gouvernance du Fonds, AGIRI s'assure également que ses investissements et ses résultats soient plus équitables, éclairés et efficaces.

C'est dans cet esprit qu'Equitas et le Réseau Dignité Canada ont fondé le Comité consultatif et le Comité de sélection des projets AGIRI. Le **Comité consultatif AGIRI** est composé de dix individus ayant un vécu, des compétences et de l'expertise dans le militantisme lié aux LGBTQ2I et de dans l'octroi de subventions internationales à des organismes représentant les personnes des communautés LGBTQ2I. Ce comité conseille et valide l'orientation stratégique du Fonds, donne des conseils sur les adaptations à apporter en réponse en fonction des contextes, en plus de superviser sa mise en œuvre pour s'assurer que les besoins des communautés locales soient bien pris en compte.

Le **Comité de sélection des projets** est responsable de prendre les décisions relatives aux demandes de financement. Ce comité de sélection est composé de personnes ayant des connaissances approfondies en matière des droits humains des personnes LGBTQ2I à l'échelle mondiale. Equitas et le Réseau Dignité Canada siègent à ce comité à titre de membres observateurs. Le Comité de sélection des projets est chargé d'examiner les propositions et de sélectionner les projets soutenus par le Fonds AGIRI. Equitas et le Réseau Dignité Canada se réservent le droit de refuser un projet qui ne remplirait pas les critères d'Affaires mondiales Canada. Ce comité fait également état des résultats de ses délibérations, de ses processus et de toutes ses conclusions au Comité consultatif, au Réseau Dignité Canada et à Equitas.



Principes directeurs

Intersectionnalité

AGIRI reconnaît que ce n'est pas uniquement la transphobie, la biphobie et l'homophobie qui impactent les personnes LGBTQ2I. Ces systèmes de pouvoir se croisent et se combinent avec l'existence d'autres systèmes tels que le colonialisme, le racisme, le classisme, le patriarcat, le capacitisme et l'âgisme. Ces systèmes de pouvoir existent au sein et entre les communautés LGBTQ2I, les partenaires, les bailleurs de fonds, ainsi qu'au sein de la société en général. Le Fonds et les projets financés visent à intégrer une analyse et une approche intersectionnelles dans la manière dont ils abordent les droits humains des personnes LGBTQ2I.



Inclusion

Considérant les dynamiques de pouvoir et les inégalités historiques et actuelles au sein des communautés LGBTQ2I, des mesures intentionnelles doivent être implantées pour assurer que les personnes les plus marginalisées orientent, accèdent et bénéficient du Fonds. AGIRI maintient un engagement en faveur de pratiques délibérées d'inclusion et de redistribution du pouvoir dans le cadre de ses opérations et son portefeuille de projet. En particulier, AGIRI priorise le leadership des personnes bispirituelles, transgenres et intersexes, tout comme celui des femmes bisexuelles, queer et lesbiennes du monde entier tant dans sa gouvernance que dans sa programmation.

Indivisibilité des droits humains

AGIRI soutient que les droits humains sont indivisibles. Les droits civiques, politiques, économiques, culturels et sociaux sont tous des droits intrinsèques à la dignité de tout être humain, sans égard à son orientation sexuelle, son identité ou expression de genre et ses caractéristiques sexuelles. Ces droits ont un statut égal et aucun d'entre eux ne saurait être priorisé sur les autres. Les efforts pour l'avancement des droits spécifiques dans le cadre d'AGIRI ne doivent pas empiéter sur le respect des autres droits.

Non-nuisance

Enfin, AGIRI est guidé par un principe de « non-nuisance » (Do-No-Harm) autant sur le plan des partenariats que des programmes. AGIRI vise à remettre en question les dynamiques coloniales de financement et à travailler en solidarité avec les groupes LGBTQ2I marginalisés au Canada et dans les pays du Sud afin de réduire les préjudices, en particulier le tort causé aux plus vulnérables. AGIRI portera également une attention particulière à la sécurité et au bien-être de ses partenaires au Canada, dans les pays du Sud et dans les communautés locales afin de veiller à ce que les activités n'exacerbent pas les risques de discrimination ou de violence. Les données des partenaires de projets et des militant-e-s seront traitées avec une stricte confidentialité.



Appel à propositions

Versées sur une période de sept ans, les subventions du Fonds AGIRI soutiendront des projets pluriannuels mis en œuvre par des OSC canadiennes et conçus avec des partenaires des pays du Sud. Quatre appels à projets seront lancés au long du cycle de vie du Fonds :

Calendrier des appels à propositions

- **1er appel : février 2021**
- **2e appel : 2022**
- **3e appel : 2023**
- **4e appel : 2024**

AGIRI acceptera des propositions de projets visant à faire avancer les droits humains des personnes LGBTQ2I. La durée des projets peut varier entre 12 et 36 mois. Les organismes peuvent demander entre 200 000 \$ CAD et 500 000 \$ CAD.

Le Fonds cherche à financer des projets qui adoptent une analyse intersectionnelle et une approche fondée sur les droits humains (AFDH), ainsi que des projets présentés par des organismes de personnes transgenres, intersexes et bispirituelles, ou encore par des femmes bisexuelles, queer ou lesbiennes, afin d'assurer la participation et le leadership des segments les plus marginalisés des communautés LGBTQ2I. AGIRI reconnaît qu'il est possible que plusieurs de ces groupes ne soient pas prêts à répondre à ce premier appel à propositions. C'est pourquoi un programme de renforcement des capacités sera mis en place dès 2021 pour accompagner les organisations de taille plus modeste, pour qu'elles élaborent et préparent des propositions en vue du deuxième appel, en 2022. AGIRI continuera également de soutenir les organisations qui bénéficient déjà d'un financement auprès du Fonds.

Des mécanismes seront également mis en place pour évaluer l'expérience des candidates et candidats après chaque appel à propositions afin d'adapter et d'améliorer le processus pour qu'il réponde mieux aux besoins et aux réalités des organisations LGBTQ2I. Cette structure itérative soutiendra l'apprentissage et l'évolution de l'implantation et de l'octroi de subventions du Fonds AGIRI pendant toute la durée de vie du projet.

Priorités de financement

Le résultat ultime du fonds AGIRI est de renforcer la protection et le respect des droits humains et d'améliorer les retombées socioéconomiques pour les personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles, transgenres, queer, bispirituelles et intersexes (LGBTQ2I) dans les pays du Sud.

Pour contribuer à cet objectif, AGIRI financera des projets qui répondent à l'un ou à plusieurs (trois au maximum) des objectifs intermédiaires suivants. Les projets ne sont pas tenus de contribuer à tous les objectifs intermédiaires ; la liste qui suit cherche plutôt à représenter et à inclure toute la diversité des organisations LGBTQ2I au Canada et dans les pays du Sud, ainsi que la diversité de stratégies employées pour promouvoir les droits humains des personnes LGBTQ2I. Les organisations devront adapter ces objectifs pour mieux répondre aux priorités qu'ils identifient avec leurs partenaires.

-
- **Renforcer la résilience et la pérennité des organisations de défense des droits des personnes LGBTQ2I dans les pays du Sud ;**
 - **Accroître la portée et renforcer les mouvements LGBTQ2I dans les pays du Sud ;**
 - **Augmenter les compétences de soin collectif et individuel chez les activistes et dans les organisations LGBTQ2I ;**
 - **Favoriser la participation et le leadership des femmes LGBTQ2I et des personnes non binaires** et élaborer des approches adaptées et ciblées sur leurs besoins ;
 - **Transformer les normes sociales et accroître l'acceptabilité aux enjeux LGBTQ2I ;**
 - **Accroître le playdoyer, l'influence et les alliances avec le gouvernement et les autres secteurs,** dans le but de transformer les politiques ou les pratiques en vigueur ;
 - **Réduire la discrimination** en renforçant les mécanismes de prévention, de protection et de réponse à la violence et à la discrimination basées sur l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles ;
 - **Accroître les opportunités de croissance et de résilience économique,** ainsi que l'accès à un emploi décent pour les personnes LGBTQ2I ;
 - **Accroître l'accès à une gamme complète de services en matière de santé sexuelle et reproductive.**

Critères d'admissibilité

Pour être admissible au Fonds AGIRI, les propositions de projet doivent remplir les cinq critères suivants :

1. Statut légal et gouvernance des candidatures canadiennes

- L'organisation est enregistrée en tant qu'organisme à but non lucratif ou organisme de bienfaisance au Canada ;
- L'organisation est active depuis au moins un an ;
- L'organisation a le mandat ou a reçu l'autorisation de son conseil d'administration pour travailler à l'international.

De plus:

- Veuillez fournir des états financiers vérifiés. S'ils ne sont pas disponibles, une attestation de la trésorière ou du trésorier sera exigée.
- Toutes les organisations financées par Affaires mondiales Canada doivent avoir une politique de prévention en matière d'exploitation et d'abus sexuels. Si possible, veuillez fournir une copie de la vôtre. Si votre organisation n'a pas de politique à cet égard pour le moment, vous pouvez souscrire à la politique sur la prévention de la violence, du harcèlement et de la discrimination à caractère sexuel d'Equitas.

2. Statut juridique et gouvernance des candidatures du Sud

- L'organisation principale* est enregistrée dans un pays éligible à l'aide au développement d'outre-mer ;
- L'organisation est en activité depuis au moins un an.

3. Capacité des organisations canadiennes et du Sud

- L'organisation possède de l'expérience de travail avec des partenaires internationaux ou dans la gestion de projets internationaux ;
- L'organisation a la capacité d'administrer la somme demandée pour son budget. Le Comité de sélection tiendra compte de l'entièreté du budget des opérations de l'organisation, en fonction du budget demandé.

*AGIRI définit une organisation principale comme un partenaire qui signera un accord de partenariat avec Equitas ou un accord secondaire avec une organisation canadienne. Une organisation principale du Sud est tenue de présenter un certificat d'enregistrement. Les autres partenaires du Sud ne sont pas tenus de présenter un certificat d'enregistrement. Il est possible pour d'autres organisations du Sud non enregistrées de recevoir un financement par le biais du parrainage fiscal d'une organisation principale du Sud.

4. Crédibilité de l'organisation et inclusivité du projet

- AGIRI donnera priorité aux projets soumis par des organisations canadiennes dont au moins 75 % des postes de l'équipe de direction et du CA sont occupés par des personnes LGBTQ2I ;
- Une expérience de travail sur les droits des personnes LGBTQ2I est requise, que ce soit au Canada ou à l'international ;
- Le projet doit inclure des individus ou des groupes s'identifiant à la communauté LGBTQ2I ; une attention particulière sera donnée aux types de projets qui ont tendance à être exclus des occasions de financement.

5. Voix et capacités des organisations partenaires dans les pays du Sud

- Les organisations doivent démontrer que les organisations partenaires dans les pays du Sud et les personnes provenant des communautés LGBTQ2I ciblées ont participé à la conception du projet et sont impliquées dans les prises de décisions. La proposition doit illustrer comment le projet répond aux priorités des communautés LGBTQ2I des pays du Sud, et comment il tient compte des besoins et des meilleures stratégies identifiés par les communautés elles-mêmes ;
- Les projets dont un pourcentage significatif du budget est destiné à des organisations des pays du Sud seront priorisés ;
- La priorité sera également donnée aux organisations des pays du Sud dont au moins 75 % des postes de l'équipe de direction et du CA sont occupés par des personnes LGBTQ2I ;
- Enfin, pour ce premier appel, les organisations canadiennes ayant déjà des partenariats en cours dans les pays du Sud seront également priorisées.



Voici un outil permettant aux organisations de déterminer leur admissibilité au Fonds AGIRI par eux-mêmes. Dans le tableau suivant, les organisations admissibles au financement doivent se situer dans les paliers supérieurs (« bien » ou « très bien ») d'au moins une des deux colonnes. Voici aussi un [Questionnaire d'admissibilité](#).

Crédibilité et inclusivité

Place des pays du Sud

<p><u>Très bien</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les organisations dont au moins 75 % des postes de l'équipe de direction et du CA sont occupés par des personnes LGBTQ2I. • La mission première de l'organisation vise les membres de la communauté LGBTQ2I. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation du Sud avec une représentation significative (75%+) du personnel LGBTQ2I dans la direction générale et au conseil d'administration. • Une part importante du budget est gérée par des organisations LGBTQ2I du Sud. • Les membres des communautés LGBTQ2I des pays du Sud ont participé à la conception et à la planification du projet.
<p><u>Bien</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les organisations qui se consacrent prioritairement à promouvoir les droits des personnes LGBTQ2I, tel qu'en matière de santé sexuelle et de lutte contre le VIH. • Les initiatives sont menées par les membres de la communauté LGBTQ2I, se déroulent en consultation ouverte avec cette dernière et peuvent faire l'objet de rétroaction critique de la part de la communauté. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des organisations ou des membres des communautés LGBTQ2I des pays du Sud ont participé à la conception et à la planification du projet. • Au moins la moitié du budget est destiné à des organisations LGBTQ2I dans des pays éligibles à l'Aide publique au développement.
<p><u>Passable</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les organisations ayant déjà travaillé en partenariat avec des organisations de promotion des droits des personnes LGBTQ2I pour mettre en œuvre de programmes de promotion des droits humains. • La mission démontre des valeurs et des approches féministes et inclusives. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des groupes LGBTQ2I des pays du Sud ont été consultés lors de la conception et de la planification du projet. • Un pourcentage très modeste du budget est dédié à des activités dans des pays éligibles à l'Aide publique au développement.
<p><u>Non admissible</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les organisations n'ayant jamais travaillé sur les enjeux LGBTQ2I ni en partenariat avec les communautés LGBTQ2I, que ce soit au Canada ou à l'étranger. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun partenaire dans les pays du Sud n'est identifié. • Le budget est largement ou exclusivement dédié à une organisation canadienne et à son personnel.

Qui n'est pas admissible au financement ?

- Les organisations canadiennes qui déposent une proposition au Fonds sans avoir de partenaire dans les pays du Sud ;
- Les organisations des pays du Sud qui déposent une demande directement au Fonds sans avoir de partenaire au Canada ;
- Les universités, collèges et autres institutions académiques ;
- Les individus.

Qu'est-ce qui n'est pas admissible au financement ?

- Les projets dans des pays non admissibles à l'Aide publique au développement ;
- Les entreprises privées ou à but lucratif (incluant les projets de développement commercial) ;
- Les projets individuels (ex.: recherche universitaire, recherche postdoctorale, etc.);
- Les projets qui endossent des candidatures à des charges publiques (incluant pour les partis politiques et dans les campagnes électorales) ;
- Les collectes de fonds, dotations ou financements de déficits ;
- Les projets de recherche ou événements à récurrence unique ;
- Les projets qui ont entièrement lieu au Canada.



À l'exception de certaines dépenses consenties au Canada, comme les frais administratifs admissibles pour le projet, la majorité du financement devrait être réservé aux organisations des pays du Sud et à leur travail. Cependant, certaines activités ayant lieu au Canada sont admissibles dans la mesure où elles restent complémentaires et ne représentent pas l'objectif principal du projet. C'est le cas, par exemple, des frais de déplacement des défenseuses et défenseurs des droits des personnes LGBTQ2I qui se rendent au Canada afin de participer à des activités publiques, des tournées éducatives, des pratiques de soin ou à l'élaboration de liens de solidarité avec les organisations et les mouvements sociaux LGBTQ2I canadiens. Cela ne peut néanmoins constituer l'objectif principal du projet proposé. Les OSC canadiennes devront coordonner ces voyages au Canada avec le Fonds AGIRI et le Réseau Dignité Canada pour qu'ils complètent ou coïncident avec des événements publics organisés par le Fonds AGIRI.

*Les organisations ne seront financées que pour un seul projet à la fois afin de soutenir le plus grand nombre possible d'organisations. Si les organisations soumettent plusieurs demandes, en tant qu'organisation principale ou autre, elles ne se verront attribuer qu'un seul projet au maximum.

Calendrier

- ✓ **Lancement de l'appel à propositions - profils organisationnels:** 15 février 2021 (4 semaines)
- ✓ **Webinaires d'orientation:** 25 février, 2021 (Anglais) et 26 février, 2021 (Français) et le Q&A le 9 mars, 2021 (Bilingue)
- ✓ **Date limite pour déposer le profil de l'organisation (Étape 1):** 15 mars 2021
- ✓ **Invitations à soumettre des propositions (Étape 2):** 1 avril 2021 (6 semaines)
- ✓ **Webinaire sur les propositions:** la semaine du 12 avril 2021
- ✓ **Webinaire de questions et réponses:** la semaine du 26 avril 2021
- ✓ **Date limite pour le dépôt des propositions:** 14 mai 2021
- ✓ **Date limite du Comité de sélection des projets:** 7 juin, 2021
- ✓ **Communication des résultats de la sélection:** juin 2021
- ✓ **Ententes de financement et de partenariat:** juin 2021
- ✓ **Premiers versements:** juin 2021
- ✓ **Évaluation du processus d'application:** juin - juillet 2021

Notre processus de financement



Comment soumettre une candidature ?

La demande de financement aura lieu en deux étapes: 1) profil de l'organisation, et 2) proposition.

Plusieurs organisations canadiennes et du Sud peuvent présenter une demande ensemble. S'il y a plusieurs organisations canadiennes et/ou du Sud, indiquez quelle est la principale organisation canadienne et la principale organisation du Sud. Veuillez compléter un profil pour chaque organisation responsable.

1re étape: Profil de l'organisation

- Profil de l'organisation ou des organisations canadiennes
- Profil de l'organisation ou des organisations des pays du Sud
- Documents à soumettre :
 - États financiers vérifiés ou lettre d'attestation du partenaire canadien ;
 - Lettre d'attestation de partenariat signée par toutes les organisations ;
 - Certificat d'enregistrement d'une organisation responsable basée dans un pays du Sud ;
 - Lien vers la politique de prévention de l'organisation en matière de harcèlement, d'exploitation et d'abus sexuels. Si disponible.

Veillez soumettre le profil de votre organisation grâce à notre formulaire en ligne, disponible en français et en anglais. Pour consulter la liste complète des questions du formulaire avant de soumettre via Survey Monkey, téléchargez le document Word ici.

Les organisations canadiennes intéressées peuvent soumettre leurs profils organisationnels et ceux de leurs partenaires dans le Sud d'ici la date limite : **le 15 mars 2021**. Vous serez informé du statut de votre profil dans les deux semaines suivant la date limite. Si votre profil répond aux critères d'éligibilité, vous serez invité à participer à la deuxième étape du processus - la soumission d'une proposition de projet.

Séances d'information

Les organisations qui souhaitent soumettre une candidature peuvent participer à un webinaire d'orientation animé par Equitas. Voir l'échéancier sur la page 14 pour connaître les dates des sessions en anglais et en français. Ces webinaires aideront les organisations à mieux préparer leurs demandes de financement en les aidant à se familiariser avec le fonctionnement d'AGIRI, à réviser les formulaires et à obtenir des réponses à leurs questions. Les webinaires seront enregistrés et publiés sur le site web d'Equitas s'il y a le consentement des personnes présentes.

Les informations pour s'inscrire seront affichées sur notre site web.

Soutien

L'équipe AGIRI d'Equitas est disponible pour répondre aux questions et fournir des clarifications. Veuillez écrire à nsinuco@equitas.org.

2e Étape: Propositions de projet

Les organisations invitées à proposer des projets recevront une version complète du formulaire d'application. Les propositions de projet doivent être soumises par voie électronique et doivent inclure les éléments suivants :

- Formulaire de proposition de projet;
- Budget du projet ;
- Documents complémentaires ou pièces de référence (non obligatoire).



Canada

Le Fonds Agir ensemble pour l'inclusion est financé par le gouvernement du Canada par l'entremise d'Affaires mondiales Canada.